



Paris, le 4 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Entreprise CELIA (Lactalis) en Mayenne : Reprise de la production de poudres infantiles sans commercialisation et sous contrôle des services d'inspection

—

Le préfet de la Mayenne, en concertation avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a donné son accord à la reprise progressive des activités de conditionnement et de séchage des poudres de lait infantile par l'entreprise CELIA de CRAON. Cette reprise d'activité est encadrée par un arrêté préfectoral spécifique qui empêche à ce stade de mettre sur le marché les poudres infantiles produites.


Plus d'un mois après les premiers tests techniques de production de poudres pour adultes, les résultats d'analyses et les inspections officielles ont permis de constater que les conditions sont réunies pour autoriser la reprise des activités de conditionnement et de séchage de poudres de lait infantiles. Le redémarrage de l'activité sera encadré par un arrêté préfectoral spécifique et un protocole de surveillance adapté sera mis en œuvre. Les produits infantiles fabriqués et conditionnés resteront consignés pendant une période de contrôles renforcés permettant d'obtenir toutes les garanties sanitaires requises pour leur mise sur le marché.

Le préfet de la Mayenne a également autorisé la commercialisation des poudres pour adultes fabriquées depuis le redémarrage de l'usine fin mai.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture